



Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000

du 14 décembre 2023



Établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité

Établissement public du Marais poitevin – 1 rue Richelieu – 85400 LUÇON – Tél. 02 51 56 56 20 – contact@epmp-marais-poitevin.fr

Ordre du jour

- Etat d'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs :
 - Accompagnement des acteurs : études d'incidence, contrats
 - Exemples de travaux d'entretien du marais ou de préservation des espèces
 - Règlements d'eau et contrats de marais
 - Bilan des mesures agroenvironnementales 2023
 - Résultats des principaux suivis biologiques 2023 et programmation 2024

- Exemples de projets intégrant les actions du Document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin, portés par :
 - Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
 - Le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise

- Questions diverses

Compte rendu synthétique

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud, en charge du dossier Natura 2000 au sein de l'Etablissement public du Marais poitevin, excuse Johann Leibreich, président du comité de pilotage. Il remercie les participants et rappelle que cela fait désormais un an que le document d'objectifs a été approuvé. A cet effet, une lettre Natura 2000 a été éditée et il revient sur cette première année de mise en œuvre. Il insiste sur le partenariat fort entre le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'EPMP pour mener le travail d'animation, qui se matérialise par une convention entre les deux structures. Il évoque également le rôle de tous les acteurs présents sur le territoire, chacun participant à son niveau à la mise en œuvre des 31 fiches actions qui figurent dans le document d'objectifs. Il annonce l'ordre du jour de ce comité de pilotage et laisse la parole à Séverine Vachon.

Madame Séverine Vachon, vice-présidente du Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin, se réjouit d'être aux côtés de l'EPMP, avec lequel le PNR travaille depuis de nombreuses années. Le 1^{er} janvier 2024, cela fera 20 ans que le PNR anime Natura 2000. En novembre 2022 a eu lieu la validation du Document d'Objectifs (DOCOB), approuvé par arrêté préfectoral. L'année 2023 a été consacrée à rencontrer les acteurs et leur présenter le DOCOB. Elle évoque l'articulation avec les autres documents de planification. Les politiques publiques sont menées par les divers acteurs sur l'ensemble du territoire et agissent au quotidien en lien avec le DOCOB : les animateurs des SAGE, les syndicats gemapiens, le Parc naturel marin, les associations, etc.

Elle rajoute qu'il est important d'évoquer l'année consacrée, pour le PNR, à obtenir le label au titre de la convention de Ramsar : il s'agit que le Parc, dans son ensemble, soit considéré comme étant d'envergure européenne en matière de zones humides. Ainsi, en juin, a été accueillie une délégation avec le Ministère, la Dreal, le CNPN. Il y a eu une audition du CNPN en juillet qui a permis au Marais poitevin d'intégrer le cercle fermé des zones humides d'importance internationale fin novembre. Ce DOCOB devient le plan de gestion du site Ramsar. Le 2 février 2024 aura lieu la journée mondiale des zones humides à Niort, ainsi que la journée de l'Observatoire du patrimoine naturel. Ce sera l'occasion pour le Parc et l'ensemble des acteurs conviés de célébrer cette labellisation Ramsar.

- **Introduction**

Madame Laurane Lequellec, chargée de mission Natura 2000 au Parc, fait la présentation de Natura 2000 : c'est un réseau de sites à l'échelle européenne, reconnu pour sa faune et sa flore.

Natura 2000 est régi par 2 directives : la Directive Oiseaux et la Directive Habitats. En Marais poitevin, il existe 180 espèces faune/flore reconnues comme d'intérêt et permettant la justification de la désignation du site au titre de la politique Natura 2000. Le périmètre retenu s'étend sur 68 000 hectares, de la façade atlantique jusqu'à Niort, et traverse différents types de milieux : les marais maritimes, desséchés, mouillés.

Natura 2000 est géré par un programme d'actions, appelé document d'objectifs (DOCOB). Il est gouverné (piloté) par le Comité de pilotage permettant de veiller à la bonne mise en œuvre du DOCOB.

L'EPMP en est l'opérateur : il supervise sa mise en œuvre et harmonise les actions. Le PNR fait vivre ce site à travers les différents outils du dispositif Natura et accompagne les différents acteurs du territoire.

Ces objectifs de préservation se déclinent en 31 fiches actions opérationnelles thématiques. Les fiches actions sont liées à la préservation d'espèces ou d'habitats, à la sensibilisation des enjeux de Natura 2000 ou encore portent des actions plus transversales, comme s'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité.

Monsieur Alain Texier informe que beaucoup de partenaires ont également travaillé sur Natura 2000. Toutes les actions n'ont pas pu être abordées ce jour, il s'agit d'un résumé des plus importantes.

- **Etat d'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs :**

- Accompagnement des acteurs : études d'incidence, etc.

Madame Laurane Lequellec présente le bilan des études d'incidence, suite à une demande émise lors du dernier comité de pilotage. Depuis 2011, le Parc a accompagné au total 590 études d'incidence. La plupart des projets étaient en Deux-Sèvres et en Vendée. En Charente-Maritime, la fraction du site Natura 2000 est moins importante. La plupart des porteurs de projets étaient des établissements publics et des particuliers.

En 2023, 70 études d'incidence ont été traitées. Il s'agit principalement de permis de construire (38 %), des projets liés à des activités telles que les exploitations de peupleraies, des fouilles archéologiques, à hauteur de 27 % ; des travaux liés au réseau hydraulique (curage de fossés par exemple) à hauteur de 21 % ; les restaurations d'espaces naturels, notamment la replantation, à hauteur de 9 % ; les manifestations (sportives par exemple) à hauteur de 5 %.

Un comparatif a été fait entre les études d'incidence traitées par les services des DDT(M) et celles par le PNR. Il y a le même nombre d'études d'incidence, ce qui traduit une cohérence d'actions entre le PNR et les services de l'Etat. Une légère différence existe pour la Charente-Maritime, qui s'explique par les fiches cantonales passant par un autre service de la DDTM17.

- Bilan des chartes et des contrats Natura 2000

Depuis 2010, 21 contrats ont été déposés à hauteur de 1 080 000 €. Ils ont pour la plupart été portés par des Communes, le PNR et des Conservatoires d'espaces naturels.

3 contrats ont été déposés cette année et acceptés. Les travaux doivent commencer en 2024 :

- Un contrat co-porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes à hauteur de 80 000 € pour l'aménagement des zones de prélèvements de terre ;
- Un contrat déposé avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 200 000 €, avec pour objectif la gestion favorable des habitats à végétation herbacée haute ;
- Le PNR porte un contrat à hauteur de 8 000 € sur l'aménagement de l'APBHN de la Pointe de l'Aiguillon.

34 chartes ont été déposées depuis 2010. Aucune n'a été signée en 2023.

Monsieur Yves le Quellec demande des explications sur ce qui transite par les DDT et ce qui est traité directement par le PNR.

Madame Laurane Lequellec explique que les porteurs de projet sont invités à contacter le PNR. Une note d'enjeux leur est préparée afin qu'ils comprennent les impacts potentiels de leur projet sur les espèces et habitats. Ils remplissent alors un formulaire transmis aux services de l'Etat. Si nécessaire, les services de l'Etat reviennent vers le PNR pour avoir un avis sur les enjeux liés au projet.

Monsieur Alain Texier souligne que le nombre de dossiers entre le PNR et les DDT(M) est identique, montrant un réel travail de mise en commun, et félicite les DDT(M) pour ces échanges de partenariat.

La conchyliculture a fait l'objet de mesures spécifiques dans le DOCOB, notamment sur les questions d'échanges et de gestion de l'eau. Cela a été vu hier lors de la réunion du groupe territorial sur le Lay. Il ajoute que les études d'incidence sur l'estran sont confondues dans les 511 présentées dès le départ. Mais Natura 2000 va bien sur le Marais poitevin jusqu'à la limite de marée basse.

- o Bilan des mesures agroenvironnementales 2023

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud indique que lors du dernier comité de pilotage avaient été présentés les contrats 2023-2027. Un bilan est fait ce jour sur cette première année d'animation des MAEC et de contractualisation. Il rappelle que les mesures agroenvironnementales sont un outil de la mise en œuvre du DOCOB sur l'espace agricole, notamment les espaces prairiaux.

421 exploitants au total ont été rencontrés de janvier à mi-mai. 360 dossiers ont été déposés. 18 000 ha de prairies auraient été souscrits (en attente d'instruction pour affiner les chiffres) : 13 000 ha côté Pays de la Loire, et 5 000 ha côté Nouvelle-Aquitaine.

Les prévisions de contractualisation étaient de 21 000 ha. Il y a moins de surface contractualisée, mais les mesures prises sont plus vertueuses sur le plan environnemental.

Monsieur Pierre de Bouët du Portal souligne qu'en 2023, les MAE représentent à peine la moitié des prairies du Marais poitevin. Il demande quelles sont les voies d'amélioration prévues pour regagner des contrats sur ces zones, et faire intégrer un maximum d'exploitants à ces contrats.

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud répond qu'il est prévu de recontacter les exploitants. Cependant il est nécessaire d'attendre de connaître l'enveloppe budgétaire pour 2024. Il rappelle qu'il y a une diminution du nombre de contractants, liée à une diminution du nombre d'éleveurs.

Monsieur Sébastien Mériaux explique qu'en Nouvelle-Aquitaine, 5 000 ha de prairies ont été contractualisés. Les prairies sont quasiment toutes sous contrat. En Pays de la Loire, la baisse des niveaux de contrats est essentiellement expliquée par un problème de cumul entre la majoration de l'ICHN et les MAE. Il y a beaucoup moins de prairies engagées dans des mesures de niveau 1 sur la partie Pays de la Loire du fait de l'inscription de cette règle. Si celle-ci se maintient, il y aura très peu de marge de manœuvre pour augmenter les surfaces sous contrats MAE.

Monsieur Yves le Quellec remarque que le recul de l'élevage est une réalité et met à mal le dispositif. Il pense qu'au-delà des problèmes d'enveloppe, il y a des problèmes de fond. Durant les COPIL, le constat a été fait que les outils disponibles n'étaient pas adaptés aux problématiques du territoire. Ce sont des mesures agroenvironnementales, il y a un enjeu économique élevage et un enjeu environnemental important, car il s'agit de l'outil de gestion Natura 2000. Il demande au Parc s'il a la volonté de réexaminer l'ensemble du dispositif MAEC, en se plaçant au niveau nécessaire pour le faire évoluer.

Monsieur Dominique Giret répond que ces marges de manœuvre ne sont pas complètement absentes. Il rappelle que les acteurs et en particulier l'EPMP et le PNR, se sont mobilisés et ont réussi à faire évoluer les lignes de cadrage nationales. Cela a permis de sauver la mesure « baisses » et de rendre cumulables cette mesure avec celle de protection des espèces, lui redonnant un intérêt financier. Il confirme que depuis 15/20 ans, les propositions sont descendantes et principalement traitées au niveau du Ministère de l'Agriculture. Des réflexions sont menées avec la fédération des PNR.

- Résultats des principaux suivis biologiques 2023 et programmation 2024

Monsieur Alain Texier indique que l'ensemble de la connaissance sur le Marais poitevin est regroupée dans un outil : l'Observatoire du patrimoine naturel. Tous les ans, une vingtaine d'études sont engagées en partie avec des financements publics pour réaliser les suivis, notamment prévus dans le DOCOB. De 2023 à 2025, le PNR a déposé un programme européen Feder d'un montant total de 750 000 € pour réaliser les suivis et valoriser les résultats.

Le Préfet de Charente-Maritime a sollicité le PNR en tant qu'animateur Natura 2000 pour porter un programme de suivi biologique d'évaluation de l'APPBHN du Curé. Un programme de suivis biologiques a été élaboré avec les associations de protection de la nature à hauteur de 31 000 €. Une recherche de financements est en cours pour pouvoir engager les suivis.

Cette année ont eu lieu des actions concernant les poissons migrateurs, les busards Il précise que sur 269 jeunes busards, 238 se sont envolés grâce aux actions de protection. Concernant les poissons migrateurs sur la Sèvre Niortaise, plus de 520 se sont reproduits dans le port de Niort. Cela souligne tous les efforts faits par les gemapiens et l'IIBSN pour équiper ce cours d'eau. Le Lay le sera également prochainement

- Exemples de travaux d'entretien du marais ou de préservation des espèces

Une carte de la mortalité routière de la loutre est élaborée tous les 3 ans. Elle permet d'équiper les secteurs où la mortalité des loutres est la plus élevée, avec des passages sous les routes ou les ponts.

Deux passages ont été posés en 2023. Le Conseil Départemental de Charente-Maritime a aussi posé des gîtes à chauves-souris sous des ponts.

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud souligne le lien entre le DOCOB et les outils portés sur le territoire en matière de gestion hydraulique. Les travaux menés par les structures gemapiennes et l'IIBSN à travers les contrats territoriaux participent à l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide et répondent à un ensemble de fiches action inscrites dans le DOCOB.

Il présente des illustrations d'actions portées sur les bassins du Lay et de la Vendée par les Syndicats mixtes gemapiens, à travers leur contrat territorial.

Il présente la carte des démarches de contrat de marais sur le territoire : 37 contrats de marais sont engagés pour 68 000 hectares, soit 95 % des contrats et 85 % de la surface potentielle ; le territoire est quasiment couvert par ces outils d'adaptation des niveaux d'eau.

Aujourd'hui, 43 biefs pouvant recevoir un arrêté préfectoral de règlement d'eau ont été identifiés. 42 d'entre eux sont engagés dans une procédure.

Quelle que soit la démarche (contrat de marais ou règlement d'eau), il est important de mettre en place des suivis au fur et à mesure de son avancée, afin de déterminer si les objectifs sont bien obtenus et répondent bien aux enjeux identifiés.

Monsieur Hugues des Touches remarque que ces contrats représentent une belle surface sur le marais. Des progrès ont été constatés durant leur période d'application. Il souligne cependant que dès qu'il y a un excès d'eau en période de crues, ou lors de sécheresse et canicule, ce sont les services de l'Etat qui prennent la main, avec des objectifs pas forcément en phase avec ceux recherchés sur le site Natura 2000. Il demande si cette articulation restera la même ou est-ce que des concertations et améliorations seront possibles.

Monsieur Yves le Quellec souligne l'importance du travail de mise en place de ces contrats. Il rappelle que le chantier a été engagé il y a plus de dix ans. C'est un effort à tenir dans la durée. La question du suivi une fois le contrat mis en place se pose, ainsi que les moyens alloués à l'EPMP pour pouvoir accomplir sa mission. Il s'inquiète de voir des trous noirs persistants, où la démarche n'arrive pas à être engagée. Cela posera à terme un problème de cohérence.

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud répond que l'articulation et la reprise en main par les services de l'Etat lors de périodes de crue ou de sécheresse sont en effet un sujet à retravailler. Il rappelle que ces outils ne sont pas faits pour gérer les situations extrêmes. Il note le travail à faire pour une meilleure articulation des dispositifs avec les services de l'Etat.

Monsieur Jannick Rabillé répond qu'une réunion se tiendra cet hiver avec les services de l'Etat pour une meilleure coordination et avoir plus de lisibilité sur la gestion.

Madame Séverine Vachon indique que sur la Sèvre, l'Etat n'intervient qu'à partir d'un certain débit. De fait, il n'est pas gestionnaire. Certains espaces n'ont pas de règlement d'eau sur la zone humide du Marais poitevin. Elle pense que l'Etat devrait s'engager sur cette question afin de trouver une solution telle qu'un règlement provisoire sur lequel se reporter.

- Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)

Monsieur Alain Texier présente la stratégie nationale des aires protégées : il s'agit d'une volonté de l'Etat d'augmenter les sites protégés en France d'ici 2030 avec 10 % de zones de protection forte. Dans le cadre de cette stratégie, les DDT(M) ont animé des ateliers départementaux qui conduisent à la création de nouveaux sites déjà connus ou à l'extension de sites existants. Le PNR souhaite élaborer une stratégie Marais poitevin, en lien avec tous les acteurs et les autres politiques publiques.

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud ajoute que la SNAP Marais poitevin sera alimentée par la stratégie foncière du Marais poitevin portées par l'EPMP.

Monsieur Alain Texier explique que l'objectif est d'expliquer les outils de protection de la nature existants et de définir la stratégie, en fonction des sites et de leur intérêt biologique. Un catalogue des sites du Marais poitevin sera réalisé, il précisera les sites qui mériteraient d'être préservés sur le long terme.

- **Exemples de projets intégrant les actions du Document d'Objectifs Natura 2000 Marais poitevin, portés par :**
 - Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Madame Aurélie Dessier présente les travaux en cours sur le Marais poitevin.

Le Parc marin apporte un appui méthodologique aux structures animatrices des sites Natura 2000 mixtes, situés entre la terre et la mer, afin de favoriser la prise en compte les enjeux marins.

Elle présente l'organisation du projet :

- Mise à jour du diagnostic ;
- Travail sur la priorisation des niveaux d'enjeux et de conservation, les facteurs d'influence entre les usages et les habitats espèces ;
- Travail sur les objectifs de développement durable ;
- Travail sur une méthode de surveillance des habitats et des espèces avec des modalités de suivi communes ;
- Mise à jour des chartes et contrats Natura 2000 ;

Des propositions seront faites aux services de l'Etat pour mettre à jour les FSD (formulaires standards de données). Ce projet sera clôturé fin 2024 avec la mise en œuvre d'un plan d'action commun et d'une réponse commune à appel à projets pour ces 17 sites mixtes.

Le Parc est en train de terminer la mise à jour des diagnostics, qui concerne les volets écologiques et socio-économiques.

L'objectif de l'ARPPEGI (Analyse Risque Pêche Pertuis Gironde) est d'évaluer les risques de l'activité de pêche sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Cette activité concerne 400 navires de pêche.

2 540 km d'habitats sont concernés : des vasières, des habitats rocheux et des bancs de sable. 156 espèces sont concernées : poissons migrateurs, mammifères marins, oiseaux, etc. Cette analyse est réglementaire.

Ce travail est mené depuis 3 ans et se clôturera en 2024.

Une fois la liste des risques établie, un travail est à mener sur les mesures d'amélioration. Elles peuvent être techniques : amélioration d'engins, dispositifs de limitation de capture accidentelle et/ou des mesures d'exclusion spatio-temporelle de certains engins de pêche sur des secteurs et des périodes. C'est un compromis en cours de construction dont l'objectif est un gain écologique, en intégrant les impacts sur les activités socio-économiques.

Monsieur Yannick Marionneau s'inquiète quant à la qualité de l'eau. De même, le plancton n'est pas cité dans la protection des espèces, dont la vie dépend de la qualité de l'eau. Il déplore le fait que le maintien de la qualité de l'eau ne soit pas dans les objectifs du Parc marin. Les pêcheurs ont quitté le conseil de gestion du Parc marin.

Madame Aurélie Dessier répond qu'elle a fait un choix de présenter quelques actualités ce jour. Concernant la quantité et la qualité de l'eau douce arrivée en milieu marin, cela fait partie des finalités de gestion que le Parc marin a construites en concertation pendant 2 ans lors de l'élaboration du plan de gestion du Parc marin. Des travaux sont en cours. Le besoin de communication est entendu.

Monsieur Alain Texier précise également que la prise en compte de la qualité d'eau est un enjeu important dans le DOCOB et les SAGE du Marais poitevin.

- Le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise

Monsieur Fabrice Laumond présente les travaux réalisés sur l'axe Mignon.

Le syndicat, créé en 2020, est constitué de 8 intercommunalités autour de Niort, avec 800 km de rivières et une partie du marais.

L'outil principal d'action du Syndicat est les contrats territoriaux des milieux aquatiques : il y en a 5 sur son territoire. Ces contrats sont signés par l'Agence de l'eau, le Département, la Région, les EPCI et le Syndicat qui en assure le portage. Le PNR, les Fédérations de pêche et les Conservatoires peuvent également être des partenaires, ainsi que des associations de protection de l'environnement pour la pédagogie.

Le principal objectif est la restauration morphologique des cours d'eau en faisant de la recharge sédimentaire. La plupart des rivières ont été complètement transformées par l'Homme afin d'évacuer l'eau le plus rapidement possible. En conséquence, il n'y a plus d'eau en été, et les milieux ne permettent pas d'avoir une biodiversité importante. La dynamique de la rivière bénéfique à la biodiversité est ainsi perdue. L'intérêt du Syndicat est de retravailler sur du reméandrage et de recharger les rivières afin d'arriver à un écoulement de l'eau plus naturel et de retrouver des habitats écologiques.

Ces actions participent à la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 du Marais poitevin concernant la préservation des boisements, la restauration des milieux aquatiques, la libre circulation et le rétablissement de la continuité écologique. Les espèces ciblées sont l'anguille, le brochet et les poissons migrateurs.

Pierre Surre présente différents exemples de chantiers, tous sur les modèles de la recharge sédimentaire. Le travail est fait dans l'emprise du cours d'eau en apportant des matériaux pour recréer une rivière dynamique avec des zones profondes, des zones de courant, des radiers. Un des trois projets a fait l'objet d'une recharge sédimentaire pour stabiliser l'ancien fossé envasé, présent avant travaux, le ruisseau a ensuite pu être reméandré, par recreusement de plusieurs méandres. Des suivis sont mis en place afin de voir les bénéfices écologiques obtenus à court, moyen et long termes.

- **Conclusion**

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud conclut ce comité de pilotage en annonçant les perspectives pour 2024. L'idée est de continuer le travail d'accompagnement auprès des porteurs de projets. Le travail de sensibilisation des usagers sera poursuivi : préservation de l'estran avec la mise en place d'ambassadeurs du littoral. L'Observatoire du patrimoine naturel s'attachera à élaborer des outils de sensibilisation. Le déploiement des outils propre à Natura 2000 sera poursuivi : chartes, contrats, mesures agroenvironnementales. Un travail d'animation sur la stratégie foncière/aires protégées sera lancé.

Yves le Quellec rappelle que la validation du DOCOB par l'Etat a été conditionnée à la mise à jour de la cartographie des habitats, ce point n'a pas été abordé.

Monsieur Simon-Pierre Guilbaud indique qu'en 2023, un travail a été fait pour lancer une étude et retravailler la cartographie : 2 appels d'offres ont été lancés, mais ils ont été déclarés infructueux. Le sujet a été abordé lors du dernier conseil d'administration de l'Etablissement public, et des réflexions sur ce sujet devraient à nouveau être lancées en 2024.

Monsieur Alain Texier informe que parallèlement à ce travail de cartographie, le PNR va lancer, avec les CBN dans le cadre de l'Observatoire, un travail pour améliorer la typologie des milieux aquatiques.

Madame Séverine Vachon conclut cette matinée en remerciant les participants et en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

Le Président



Johann LEIBREICH